G2C environnement Délégation Urbanisme Sud-Ouest
26 chemin de Fondeyre
31000 TOULOUSE
Tél : 05 61 73 70 50 / fax : 05 61 73 70 59
e-mail : castel@altereo.fr

COMMUNE DE BELPECH
DEPARTEMENT DE L'AUDE

PLAN LOCAL D'URBANISME

4-2 CHARTE PAYSAGERE ET ARCHITECTURALE DU PAYS LAURAGAIS

P.L.U DE BELPECH PIECE 4.2 : CHARTE DU PAYS LAURAGAIS	
ARRETE LE 2 JUILLET 2013	APPROUVE LE
Signature et cachet de la Mairie :	

PARTIE III : CAHIER DE RECOMMANDATIONS

POUR UNE IDENTITÉ ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE DU PAYS LAURAGAIS

Le paysage est le résultat de l'action de l'homme sur son territoire. Cette action est liée aux contraintes spécifiques du lieu comme la nature du sol, le relief, le climat, mais aussi aux données sociales, économiques et culturelles.
C'est en transformant l'espace naturel que l'homme s'est peu à peu approprié "son" territoire.
Les paysages qui se donnent à voir sont un livre ouvert sur un pays et ses habitants. Ils permettent de se situer dans l'espace et le temps. Ils sont l'expression d'une culture.

Le pays Lauragais est associé à l'image des collines, à la grande culture, aux villages resserrés, aux bastides, à la brique, aux métairies entourées de parcs. L'image du pays Lauragais parle aussi bien de l'histoire agricole ancienne, que de la modernisation des modes d'exploitation qui a épuré le paysage jadis bocager.

Les propositions de cette charte ont la difficile tâche de conforter "l'identité lauragaise", tout en laissant la porte ouverte à l'avenir. En s'appuyant sur l'histoire culturelle, elles envisagent l'évolution du pays en résonance avec l'esprit des lieux.

3.1 LE PAYSAGE RURAL

UNE TRAME BOCAGÈRE POUR L'OPENFIELD

Qualité paysagère et écologie ne vont pas forcément de pair

Le bocage d'autrefois a disparu avec la modernisation de l'agriculture qui nécessite des parcelles de grandes dimensions. Aujourd'hui, il ne reste que des reliques de haies, éléments sculpturaux dans ce paysage de plus en plus ouvert.
De la même manière, les bois autrefois installés sur les coteaux trop raides pour être cultivés sont aujourd'hui défrichés abusivement grâce à la mécanisation.
La force émotionnelle de ce nouveau paysage tendant vers l'abstraction est grande, mais celui-ci porte en lui les germes de sa destruction.

La restauration du bocage, des bosquets et l'implantation de nouvelles haies et bandes enherbées ne relèvent donc pas au départ d'une esthétique paysagère mais d'un souci environnemental (préservation des sols en limitant l'érosion éolienne et hydraulique, contribution à la diversité de la flore et de la faune - véritables 'niches écologiques').

Toutefois, la reconstitution de la trame bocagère nécessite un projet d'ensemble afin de :

- choisir les lieux d'implantation stratégiques : perpendiculairement à la pente et le long des ruisseaux
- préserver les panoramas des crêtes
- obtenir une image cohérente et valorisante
- définir le choix des essences et des typologies "lauragaises".

Ainsi ces mesures participent à la confortation de l'identité du pays lauragais.



Un paysage devenu très ouvert mais possédant une grande force émotionnelle.



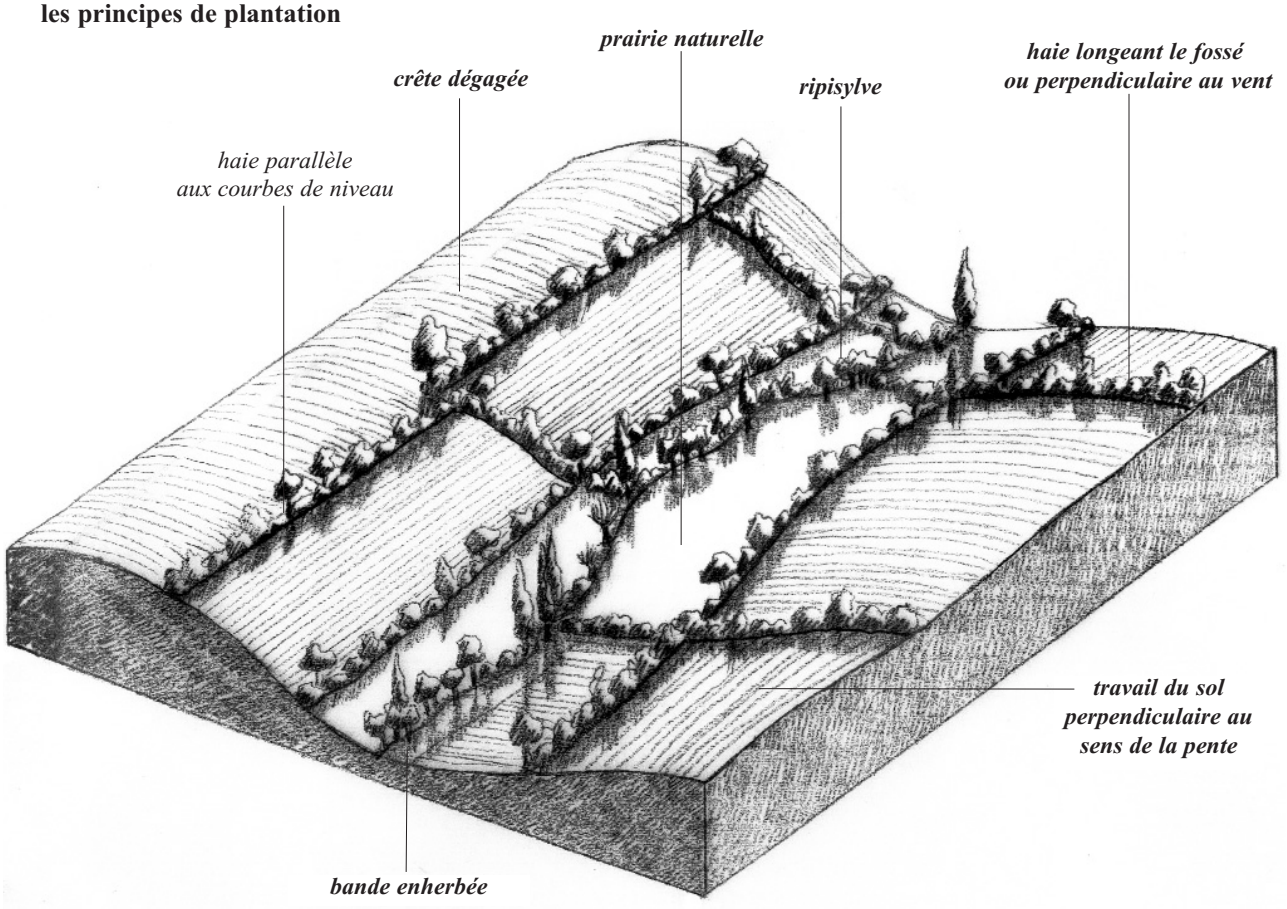


Haie de chênes dans le sens de la pente.



Des haies brise-vent de cyprès indiquant l'approche de la Méditerranée.

les principes de plantation



Des haies en limite des champs



La terre, labourée dans le sens de la pente et sans protection de haies brises-vent, est exposée à l'érosion.



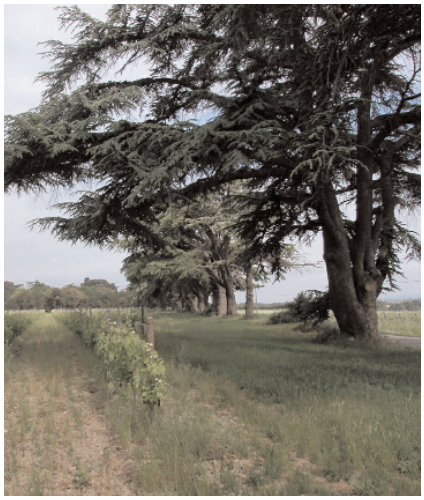
Les talus peuvent être plantés de haies d'essences lauragaises laissant transparaître le relief et les fermes.



tilleul



saule blanc
autrefois traité en "têtard"



allée de cèdres

choix d'essences propres au Lauragais

- frêne (*Fraxinus angustifolia* et *Fraxinus excelsior*)
- saule blanc (*Salix alba*)
- tilleul (*Tilia cordata*)
- érable champêtre (*Acer campestre*)
- chêne (*Quercus robur et Quercus pubescens*)
- peuplier noir (*Populus nigra*) et peuplier blanc (*Populus alba*)
- cyprès (*Cupressus sempervirens*)
- cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)
- fusain (*Euonomys europaeus*)
- prunellier (*Prunus spinoza*)
- sureau noir (*Sambucus nigra*)
- aubépine (*Crataegus laevigata* et *Crataegus monogyna*)
- alisier (*Sorbus torminalis*)
- cormier (*Sorbus domestica*)
- néflier (*Mespilus germanica*)

<u>à l'est du pays avec un climat plus méditerranéen :</u>

- cyprès (*Cupressus sempervirens)*
- érable de Montpellier (*Acer monspessulanum*)
- pin pignon (*Pinus pinea*)
- pin d'Alep (*Pinus halepensis*)
- chêne vert (*Quercus ilex*)
- chêne pubescent (*Quercus pubescens*)
- genévrier (*Juniperus communis*)
- genêt d'Espagne (*Spartium junceum*)
- laurier-tin (*Viburnum tinus*)
- nerprun (*Rhamnus alaternus*)
- ciste (*Cistus sp.*)

<u>dans la Montagne Noire :</u>

- hêtre (*Fagus sylvatica*)
- charme (*Carpinus betulus*)
- châtaignier (*Castanea sativa*)
- houx (*Ilex aquifolium*)
- sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)



chêne pubescent



platanes



pins et genêts

La ripisylve - de la préservation d'un milieu à la mise en valeur d'un paysage

La réhabilitation des ripisylves le long des ruisseaux et des rivières, en particulier l'Hers mort, s'impose du point de vue écologique afin de freiner l'érosion des sols, de filtrer l'eau s'écoulant des champs (enrichie de nitrates et de polluants). Il est aujourd'hui nécessaire :

- de protéger la ripisylve en gardant des bandes enherbées le long des ruisseaux et rivières (minimum 5m; idéal 10m) .
- de replanter des haies le long des fossés aujourd'hui à nu.
- mais aussi de les mettre en valeur en créant des chemins le long des berges (en particulier en milieu urbain).



Aujourd'hui les ruisseaux et rivières n'ont gardé que quelques reliques de leur anciennes ripisylves.

choix d'essences d'arbres et d'arbustes lauragais

- cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)
- sureau noir (*Sambucus nigra*)
- ronce (*Rubus fruticosus*)
- houx (*Ilex aquifolium*) (Montagne Noire)
- églantier (*Rosa canina ou rubiginosa*)
- fusain (*Euonomys europaeus*)
- noisetier (*Corylus avellana*)
- frêne (*Fraxinus angustifolia* et *Fraxinus excelsior*)
- aulne (*Alnus glutinosa*)
- érable (*Acer campestre*)
- chêne (*Quercus robur* et *Quercus pubescens*)
- saule blanc (*Salix alba*) et saule pourpre (*Salix purpura*)
- viorne lantane (*Viburnum lantana*)



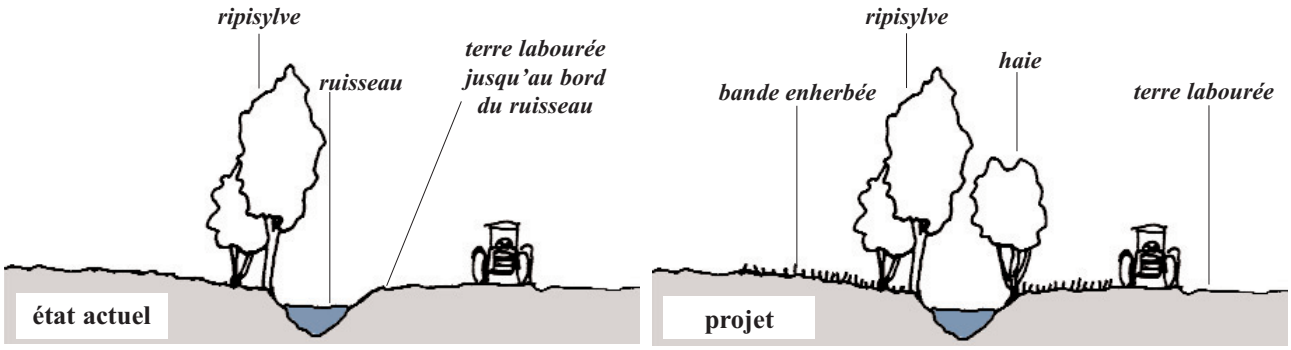
Fossé à nu - les terres sont labourées jusqu'aux bords du fossé.

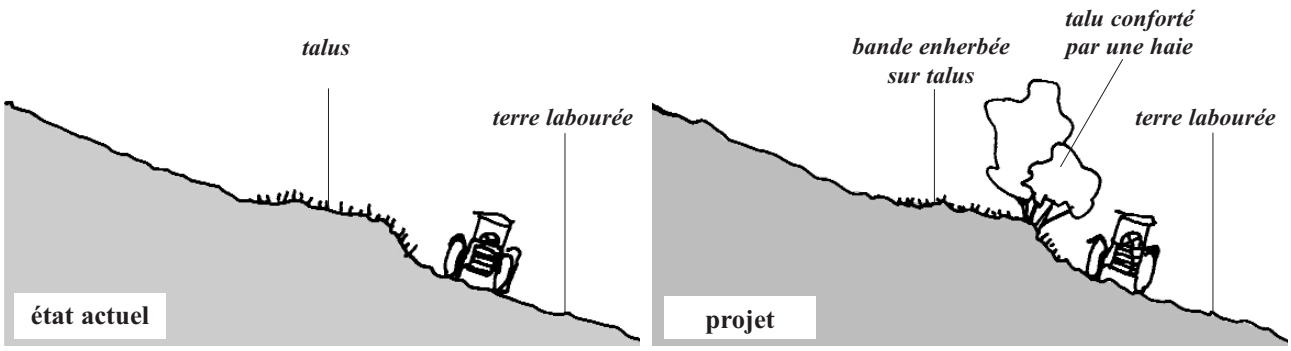


Fossé réhabilité avec une bande enherbée et une nouvelle haie.

Les bandes enherbées

Initialement ces bandes se trouvaient le long des fossés et des ruisseaux afin de préserver ceux-ci de l'érosion dûe au labour des terres. Elles pouvaient aussi constituer des prairies de pâturage.
Ce système est utilisé aujourd'hui sur les côteaux pour lutter contre l'érosion. Bien que cet élément ne soit ni traditionnel ni spécifique au Lauragais dans ce deuxième usage, il participe aujourd'hui à la structuration du paysage et nécessite, à ce titre, d'être intégré à la réflexion sur la recomposition bocagère.
Il ne faut toutefois pas oublier que le rôle des bandes enherbées est aussi écologique. Leur implantation s'impose le long des fossés, des talus routiers et des ruisseaux.
Par ailleurs, l'exemple du traitement de bandes enherbées en entrée de village dans la Piège montre la diversité d'utilisation de cet élément.







ruisseau réduit en fossé - autrefois, une bande enherbée permettait de le proteger de l'érosion.

La méthode

- raisonner à l'échelle d'une vallée si possible, ou mieux à l'échelle communale.
- faire appel à un architecte-paysagiste afin d'obtenir un projet mettant en valeur le paysage.
- traiter en même temps les plantations routières.
- intégrer les bandes boisées dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU) sous forme d'espace boisé classé.
- travailler avec les agriculteurs concernés et la Chambre d'Agriculture.
- s'adresser aux syndicats de rivière pour les plantations le long des ruisseaux et rivières.
- prendre conseil auprès d'associations de défense de l'environnement.

<u>financement possible:</u>
- voir la Chambre d'Agriculture, les Communautés de Communes, le Conseil Général, le Conseil Régional.

L'ensemble des principes du paysage bocager



haies brise-vent, perpendiculaires à la pente et le long des ruisseaux

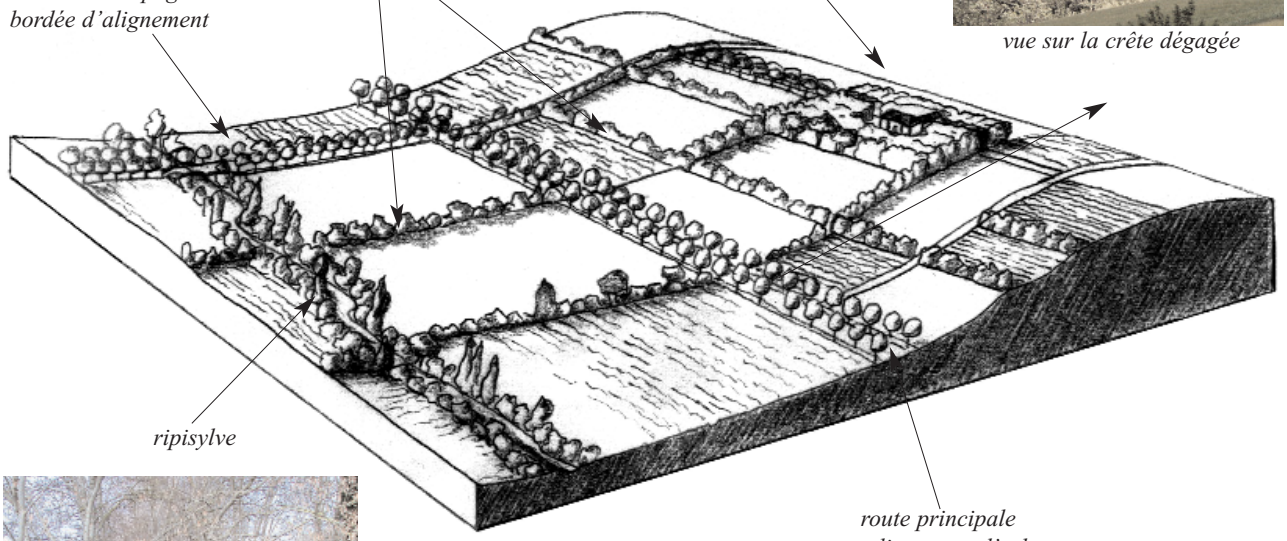


métairie ou château avec parc



vue sur la crête dégagée

route de campagne bordée d'alignement



ripisylve



route principale avec alignement d'arbres



LES HAIES ACCOMPAGNANT LES HABITATIONS

L'articulation entre habitat et paysage environnant qu'il soit rural, naturel ou urbain est traditionnellement faite par des plantations de haies plus ou moins denses dans un but décoratif mais aussi avec un objectif d'utilité. Les haies brise-vent font ainsi partie du paysage lauragais. Ce sont elles qui intégrent le bâti dans son environnement et qui donnent une intimité aux jardins dans ce pays exposé au vent.
Tout comme l'architecture, la haie participe à la composition urbaine des villages et en particulier à la composition de l'espace public. A ce titre elle doit respecter des règles garantissant une cohérence générale.
Pourtant la typologie des haies a évolué dans un effet de mode, dont résulte aujourd'hui une grande banalisation. Les haies de "sapinettes", lauriers-cerises et pyracanthas uniformisent la France.



Haie composée d'essences qui parlent du territoire.

choix d'essences d'arbres et arbustes traditionnels

- lilas (*Syringa sp.*)
- sureau noir (*Sambucus nigra*)
- amandier (*Prunus amygdalus*)
- aubépine (*Crataegus monogyna)*
- prunellier *(Prunus spinosa)*
- mûrier (*Morus nigra*)
- cognassier (*Cydonia oblonga*)
- laurier noble (*Laurus nobilis*)
- noisetier (*Corylus avellana*)
- laurier tin (*Viburnum tinus*)

<u>auquels s'ajoutent à l'est du pays avec un climat plus méditerranéen :</u>

- buis commun (*Buxus sempervirens*)
- cyprès (*Cupressus sempervirens*)
- filaire à feuilles moyennes (*Phyllirea media*)
- pistachier lentisque (*Pistacia lentiscus*)
- arbousier (*Arbutus unedo*)
- canne de Provence (*Arundo donax*)

<u>et en particulier dans la Montagne Noire et la Plaine de Revel :</u>

- houx (*Ilex aquifolium*)
- charme *(Carpinus betulus)*

Des haies banales, sans rapport au territoire



Haie de cyprès (cupressocyparis leylandii) taillée.



Haie de cyprès de Leyland en limite d'un quartier neuf.

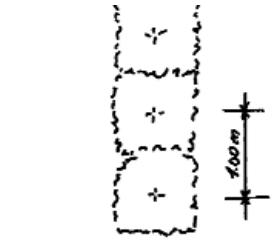
les typologies de haies

La haie apparaît au XIXème siècle dans le milieu urbain avec les maisons bourgeoises qui s'implantent en retrait de la rue : une murette surmontée d'une grille est souvent doublée d'une haie monospécifique.
C'est au XXème siècle que les haies sont véritablement introduites pour former la limite séparative des parcelles d'un habitat de plus en plus dispersé et situé au milieu de sa parcelle.

les haies traditionnelles

la haie monospécifique taillée

Il existe une typologie de haie monospécifique taillée dans le Lauragais, celle des haies de buis. Les essences utilisées aujourd'hui comme le cyprès de Leyland et le laurier-cerise ne sont pas propres au Lauragais. Elles tendent à banaliser le paysage.

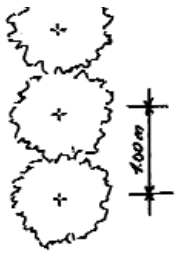


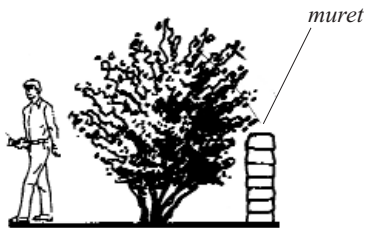


haie taillée

la haie villageoise

La haie villageoise est composée d'essences utiles : arbustes à fleurs (lilas, aubépines...), arbustes à fruits (prunelliers, cognassiers, amandiers...), plantes à tuteurs (cannes de Provence). Ayant un air moins rigoureux, elles participent à une atmosphère intime du village.
Elles nécessitent moins de taille (1 par an) que les haies dites taillées (2 à 3 tailles par an).
Ces haies méritent d'être remises au gôut du jour.





haie villageoise

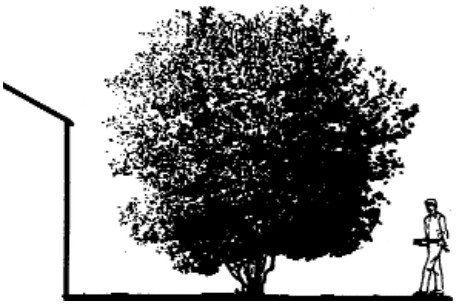
les haies contemporaines

la haie composée

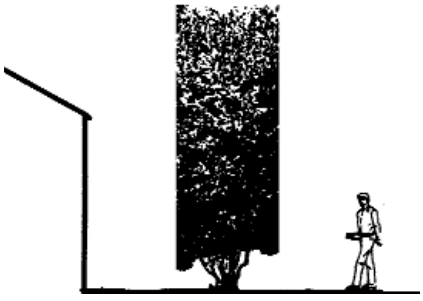
La haie composée est une mode qui nous vient plutôt des régions du nord de la France et des pays anglo-saxon.
Elle peut remplacer avantageusement la haie de cupressocyparis banalisante. Elle s'inspire de la haie villageoise dans sa typologie et se compose d'essences locales plus adaptées aux petites parcelles d'aujourd'hui.

des haies pour masquer les hangars agricoles et les bâtiments d'activités

les essences :
- chêne vert ou cyprès à l'Est
- houx dans la Montagne noire
- chêne vert ou érable champêtre à l'Ouest



haie libre



haie taillée

VEILLER À LA RÉGÉNÉRATION OU À LA CRÉATION DE PARCS

Les parcs des châteaux et des grands domaines sont un des motifs majeurs du paysage lauragais.

Mais les arbres ont une durée de vie limitée. Traditionnellement ils sont replantés tous les 100 ans. La plupart des parcs du Lauragais datent de la fin du XIXème siècle. Il faut donc penser à leur régénération tout en évitant leur banalisation et leur appauvrissement.

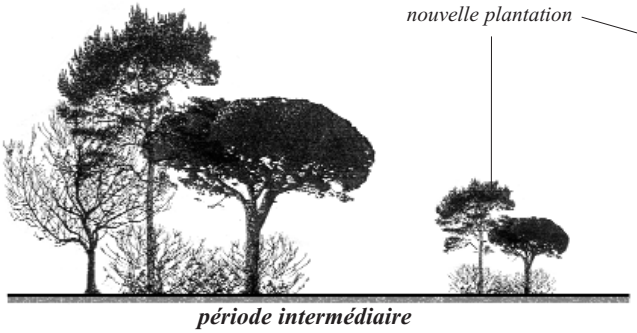


Les parcs accompagnant les châteaux sont un des motifs essentiels du milieu rural du Lauragais. Les arbres d'ornement sont ici plantés en bosquets : pin d'Alep, cèdre, chêne vert.

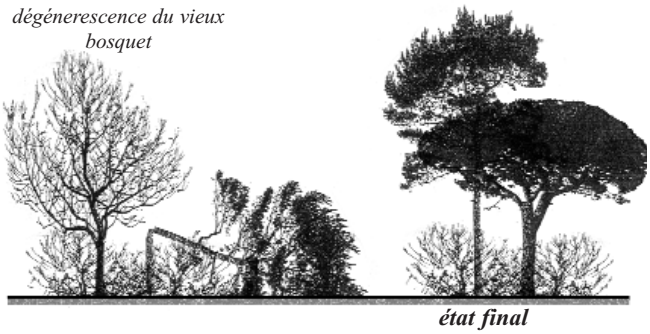
remplacement végétal dans un parc



état existant

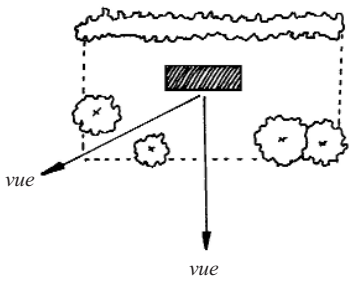


période intermédiaire

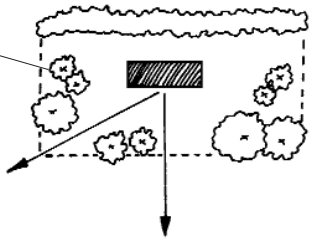


état final

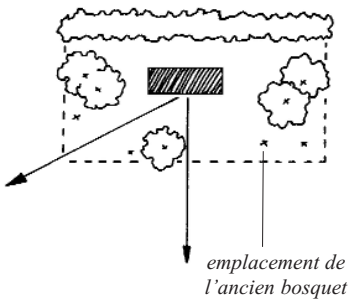
Attention à la composition du parc !



Avec la plantation de nouveaux bosquets la composition du parc est modifiée. Il faut donc prendre en compte les axes visuels du parc avant la plantation des nouveaux arbres.



La réalisation d'un plan du parc facilite la compréhension de la structure végétale et le choix des emplacements propices à une nouvelle plantation.



Une fois les arbres des vieux bosquets morts, la replantation sur les endroits ainsi libérés est possible.



L'arrivée au château sur l'axe central.

la palette végétale des parcs de châteaux

- cèdre bleu de l'Atlas (*Cedrus atlantica*)
- cèdre du Liban (*Cedrus libani*)
- pin pignon (*Pinus pinea*)
- pin d'Alep (*Pinus halepensis*)
- chêne vert (*Quercus ilex*)
- chêne blanc (*Quercus pubescens*)
- arbre de Judée (*Cercis siliquastrum*)
- pour les autres plantes (arbustes et vivaces) : s'inspirer des essences de parcs anciens, souvent plus intéressantes et mieux adaptées que les essences de jardineries.

La méthode

- rechercher la composition initiale ou redéfinir une composition tenant compte des cadrages visuels, des écrans brise-vent, des rapports entre les pleins et les vides, de la mise en valeur du bâti. Penser aussi bien à la composition intérieure du parc qu'à la vision de l'extérieur.
- définir les nouvelles plantations (arbres isolés ou bosquets) en dehors des bosquets existants à l'ombre desquels les jeunes arbres ne pourraient se développer.
- choisir soigneusement les essences en fonction de leur forme et usage, et de leurs exigences. Les essences traditionnelles sont à préférer pour ne pas tomber dans une mode qui est souvent fugitive et banalisante (palmiers, gingkos, liquidambars en ce moment).
- traiter dans le même temps les plantations des allées d'accès.
- prendre conseil le cas échéant auprès d'un architecte-paysagiste, du CAUE ou d'associations de Protection de l'Environnement.

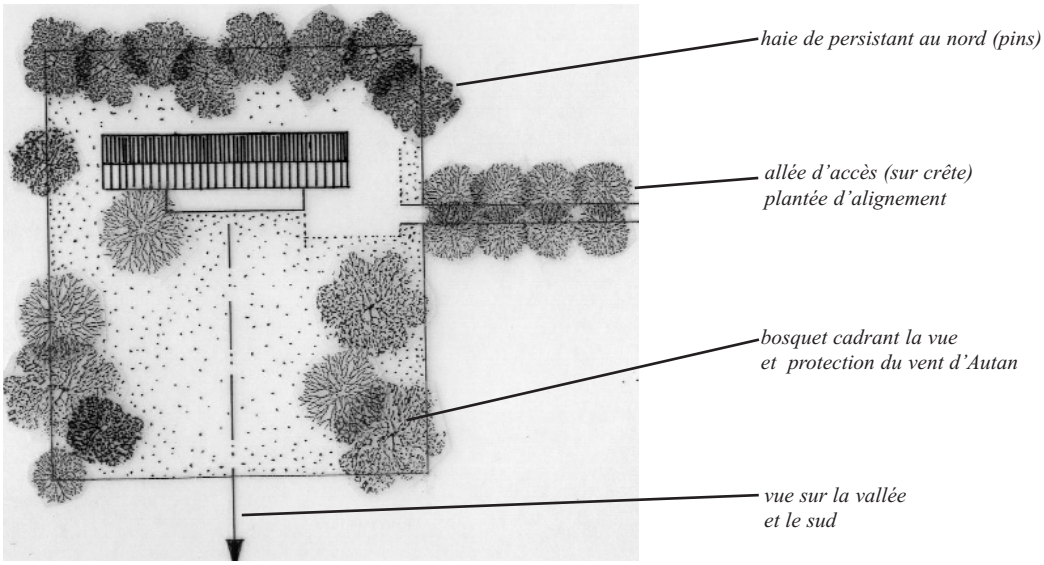
LES PARCS DES BORDES ET DES METAIRIES

Les métairies (ou bordes) n'étaient, traditionnellement, pas entourées de parc. Tout au plus quelques arbres utilitaires associés à un verger relayé par des haies champêtres permettaient de créer un cadre et une relation au territoire. Ces métairies sont de plus en plus revendues à des "non-agriculteurs", avec ou sans terrain autour.
Selon le cas, deux types de préconisation sont possibles :
- Création d'un parc inspiré des parcs des châteaux lauragais.
- Accompagnement végétal du bâti suivant la tradition.
Dans les deux cas, la création d'une haie de cyprès taillés en périphérie de la parcelle est à proscrire : elle banalise et cache les vues.



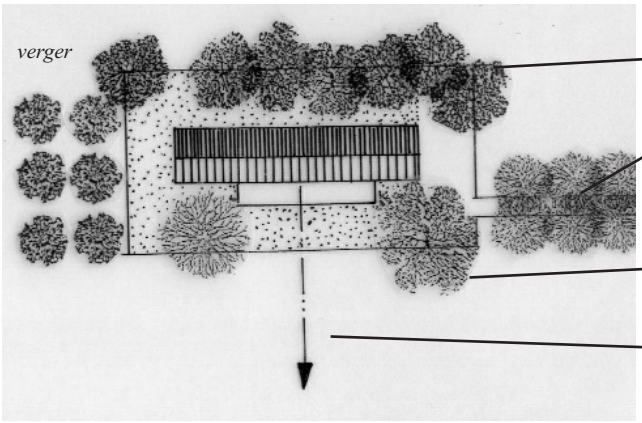
Les plantations des métairies sont sobres : quelques essences utiles ou d'ombrage, et plus récemment, l'apparition d'essences "ornementales" comme ici le pin parasol

création d'un parc



Les principes de base pour la composition sont les suivants :
- dégager et cadrer la vue vers le sud
- protéger le parc des vents du nord et du vent d'Autan
- planter l'allée d'accès d'un alignement d'arbres
- cadrer les vues par des bosquets composés d'arbres et de massifs arbustifs

accompagnement végétal



en l'absence de terrain important, un simple accompagnement végétal composé des typologies traditionnelles permet de mettre en valeur le bâti :
- haie champêtre au nord en protection des vents dominants
- verger
- allée d'accès plantée
- quelques arbres utiles devant la façade


Métairie avec verger.

La palette des arbres utilitaires des métairies

- orme (*Ulmus 'resista'*)
- chênes (*Quercus pubescens, quercus robur, quercus pedoncultata*)
- frêne (*Fraxinus oxyphylle*)
- noyer (*Juglans nigra ou regia*)
- châtaigner (*Castanea sativa*) (dans la Montagne Noire)
- tilleul (*Tilia cordata* et *Tilia platyllos*)
- mûrier (*Morus nigra*)
- amandier (*Prunus amygdalus*)
- cognassier (*Cydonia oblonga*)

La méthode

- rechercher la composition initiale ou redéfinir une composition tenant compte des cadrages visuels, des écrans brise-vent, des rapports entre les pleins et les vides, de la mise en valeur du bâti. Penser aussi bien à la composition intérieure du parc qu'à la vision de l'extérieur.
- définir les nouvelles plantations (arbres isolés ou bosquets) .
- choisir soigneusement les essences en fonctions de leur forme et usage, et de leur exigences. Les essences traditionnelles sont ici aussi à préférer comme base, ce qui n'empêche pas d'y ajouter des essences nouvellement introduites en faisant attention au rapport de forme et de couleur.
- traiter dans le même temps les plantations des allées d'accès.
- prendre conseil le cas échéant auprès d'un architecte-paysagiste, du CAUE ou d'associations de Protection de l'Environnement.

ENCADRER L'INSTALLATION DES ÉOLIENNES



Attention à l'écrasement du paysage !

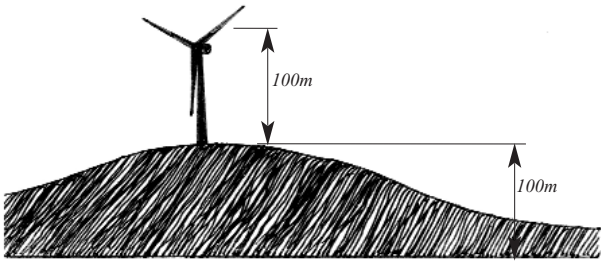
L'installation des éoliennes modifie l'image du paysage, qui perçu aujourd'hui comme "naturel" deviendra plus "industriel". L'intégration des éoliennes dans le paysage représente un défi à la représentation culturelle du paysage.

Une réflexion à l'échelle régionale* permet d'éviter le coup par coup et donc l'anarchie.

Le projet à l'échelle du pays doit être emblèmatique, c'est à dire qu'il faut définir une typologie "lauragaise" qui identifiera la région.

La recherche d'endroits prospices à une installation d'éoliennes est promordiale. Le choix du site et le projet d'implantation d'éoliennes doivent se faire :
- en respectant l'esprit des lieux,
- en conservant les lieux emblématiques ou sacrés,
- en prenant en compte les balises paysagères plus anciennes, comme les moulins à vent,
- en respectant les échelles et en travaillant la hauteur, l'architecture, la couleur,
- en regroupant les éoliennes en composition avec le paysage environnant,
- en travaillant avec les constructeurs pour définir l'architecture de l'objet dans l'esprit lauragais,
- en travaillant avec l'aviation civile pour la définition des couleurs.

*Voir le Schéma éolien du Languedoc-Roussillon de la DIREN.

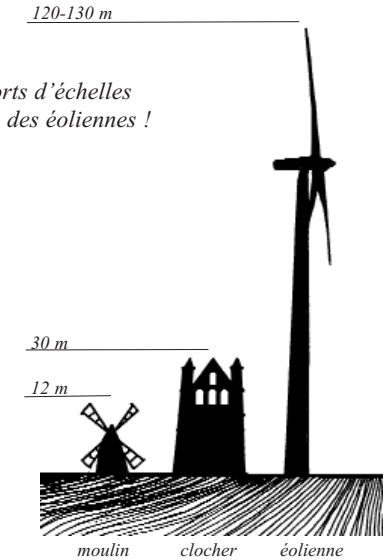


Les éoliennes doivent s'adapter à l'échelle du relief.



Eoliennes à Avignonet.-Lauragais - un problème d'échelles.

Attention aux rapports d'échelles lors de l'implantation des éoliennes !



les références

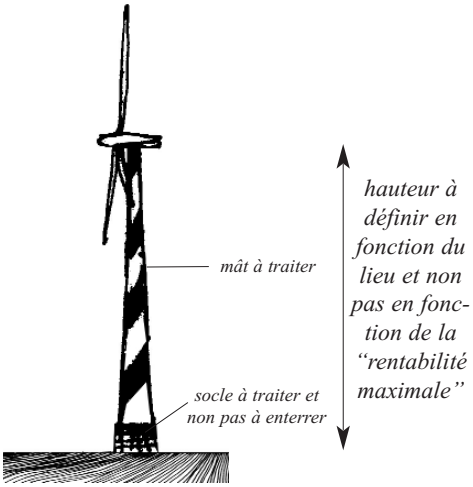


Moulins à vent à Castelnaudary au début du XXème siècle (ancienne carte postale).



Les moulins de la Mancha sont devenus le symbole mythique de cette région d'Espagne tels des sentinelles.

Même si - étant donné la taille des éoliennes - la comparaison avec les moulins à vent reste délicate, en tant que symbole d'énergie propre, elles participent à l'image d'un pays ouvert aux idées novatrices et soucieux de l'environnement.
En Hollande et au Danemark, les éoliennes sont ainsi devenues des motifs identitaires du pays.





éolienne d'arrosage

Les chemins d'accès

Même si le problème posé par les chemins d'accès reste mineur, ils nécessitent d'être traités au même titre que les aérogénérateurs.

La méthode

- Définir un projet à l'échelle du pays Lauragais en se basant sur le Schéma éolien du Languedoc-Roussillon.
- Travailler avec les constructeurs pour définir une architecture d'éolienne propre au Lauragais.
- Travailler avec la direction de l'aviation civile pour définir les couleurs des éoliennes.
- Confier l'étude à une agence de paysage.

3.4 L'ARCHITECTURE

POUR UNE IDENTITÉ ARCHITECTURALE DU LAURAGAIS



Eclairage naturel d'un atelier à travers les colombages - St Félix

Les fermes, les villages et les villes anciennes du Lauragais sont caractérisées par un savoir faire spécifique.

Peut-on en dire de même des constructions récentes?

Certains siècles sont novateurs au risque de perdre beaucoup de leur patrimoine architectural. Le XXème siècle en faisait partie. La croyance dans "l'universalisme" porté par l'architecture internationale du mouvement moderne a supprimé toute référence au lieu, à l'histoire et à la culture préexistante. L'essence des territoires s'est peu à peu évaporée. Les lieux se banalisent.

Or bâtir est un acte social. On peut choisir de préserver une identité ou au contraire l'annihiler.

Afin d'assurer la pérennité de ce qui constitue l'architecture lauragaise, il convient de redéfinir les fondements même de son identité.

"De nombreuses réalisations ont tendance à être des programmes types qui s'appliquent aux trois quarts de la planète. L'architecture clonée ou juste génétiquement modifiée est le grand danger. (...) Pour chaque construction, il faut s'interroger sur les données locales, culturelles comme techniques. (...)

Tout ce qui permet de construire avec des paramètres particuliers est bon. Ce qui est terrifiant, c'est ce qui nous amène toujours à la même architecture sous des climats différents. L'architecture est un des critères forts de l'identité, c'est la matérialisation d'une culture vivante, et il ne faudrait pas que les cultures différenciées disparaissent. Il ne s'agit pas de faire de la nostalgie mais bien de s'appuyer sur des raisons qui sont ancrées dans une culture. Si nous y parvenons, nous serons à la veille de l'évolution de villes qui seront toutes porteuses de surprises et de mystères. Dans le contraire, c'est un peu le scénario de catastrophes... On a beaucoup construit vite et n'importe comment. Il faut maintenant enrichir nos territoires."

L' HABITAT INDIVIDUEL

Volumétrie et façade

Qu'elle soit isolée dans le paysage ou sur une parcelle de lotissement, les critères retenus concernant la maison individuelle font référence à la ferme lauragaise appelée "borde".

D'une volumétrie compacte, sans saillie ni retrait, elle s'apparente à un parallélépipède rectangle s'étirant sur sa longueur. Elle est dans la plupart des cas orientée sud ou sud - ouest (mur gouttereau), les pignons est et ouest restant aveugles, faisant face aux vents dominants, se prêtant ainsi à d'éventuelles extensions.
Dans le cas de lotissement le faîtage doit être parallèle à la voie.
La maison comporte un ou deux niveaux habitables plus un demi niveau de grenier ventilé par des fenestrons surmontés d'un toit à deux pentes dont l'égout repose sur une génoise ou une corniche.
Les proportions des ouvertures sont verticales, tout au moins carrées, jamais horizontales.
Elles sont ordonnancées verticalement et horizontalement.

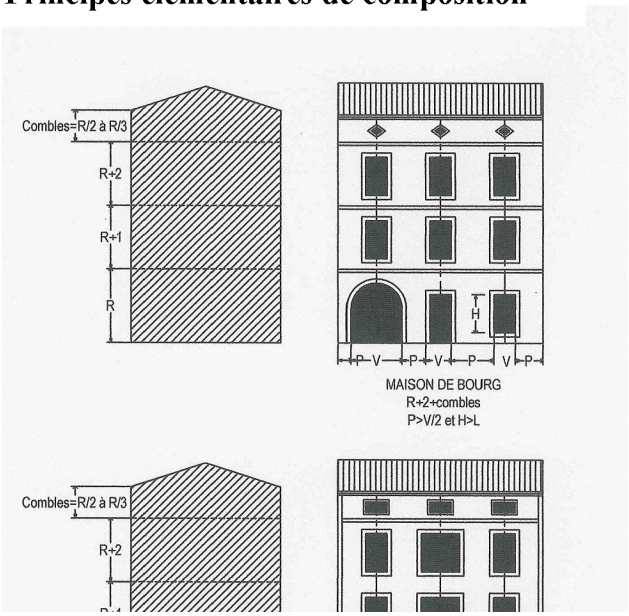


Maisons



Maison de vallon - Villefranche de Lauragais

Principes élémentaires de composition





Construction de volumétrie lauragaise - Césalles
Les effets décoratifs sont ici l'occasion de réintroduire les matériaux locaux et une mise en oeuvre traditionnelle (bandeaux, corniches, fenestrons). Les ouvertures, quant à elles, ne respectent pas la verticalité, ni le rapport des pleins et des vides et laissent supposer une occultation par volets roulants.



Maisons neuves de typologie méditerranéenne mais non spécifiquement lauragaise - Montesquieu



Maison isolée sur une crête - St Michel de Lanès
Outre ses qualités mécaniques et esthétiques, la construction en bois (hormis les colombages et les hangars agricoles) n'appartient pas à la tradition du Lauragais et s'associe désormais à l'architecture internationale. Ci-dessus la volumétrie proposée n'est pas issue des données locales : toiture à quatre pentes et auvent sur piliers.

La méthode pour construire une maison

- Recherche d'un terrain
- Consultation du Plan Local d'Urbanisme, du règlement de lotissement et des prescriptions spécifiques à la région (CAUE)
- Analyse du site et de l'implantation de la construction en privilégiant une adaptabilité n'entraînant pas de mouvements de sol importants
- Analyse de l'habitat existant proche et éloigné
- Etude de l'impact paysager dans le cas d'habitat isolé
- Etude de la cohérence des façades dans le cas de maisons mitoyennes (volumétrie, couleurs)
- Dépôt d'un permis de construire

Formalités administratives:

Toute construction supérieure à 20 m² de SHOB est soumise à une autorisation de permis de construire.

Le recours à un architecte est exigé pour tout projet de construction dont la surface ou le cumul de surface avec celle existante égale ou dépasse 170 m² de SHON.



Maison isolée - Les Casses
Complexité des volumes. Aucune référence au Lauragais.

LES BATIMENTS AGRICOLES

Volumétrie et façade

Les bâtiments agricoles étaient traditionnellement monumentaux. Leur volume horizontal était rythmé par des ouvertures aux proportions verticales.
Ils ont hélas été prolongés par des hangars fonctionnels dépourvus d'architecture (maigres piliers et charpente métallique).



Monumentalité des arcades de plein cintre - Le Fort

Quelques règles élémentaires de composition s'imposent désormais pour arrêter ce phénomène de banalisation:

- Imposer des piliers massifs en maçonnerie ou briques enduites (largeur au moins égale à 1/5 de la hauteur) y compris sur les retours de pignons



Horizontalité du bâti agricole rythmé par des piliers verticaux Césalles

- Remplissage des façades, murs pignons en bardage bois vertical

- Proportions verticales des ouvertures sans remplissage

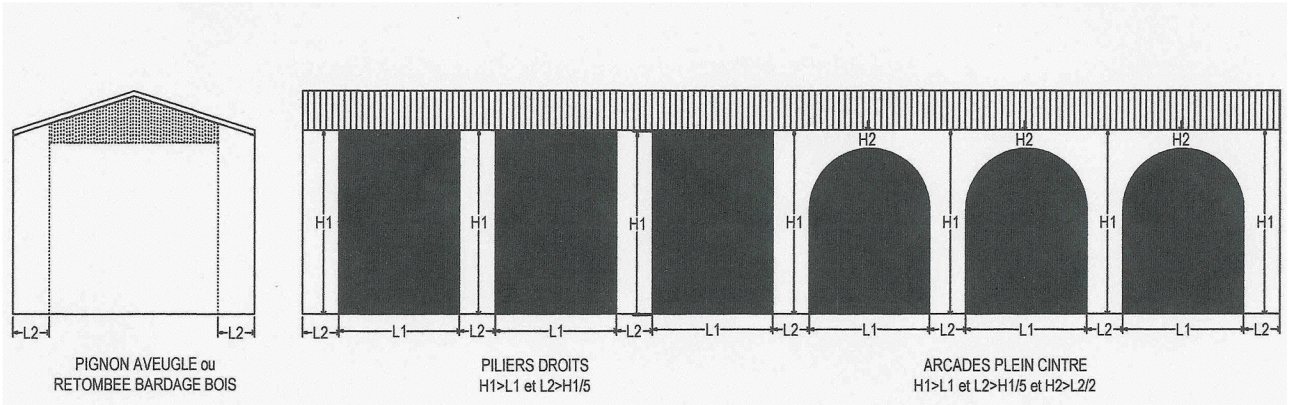


Massivité des murs et composition des percements Avignonet Lauragais

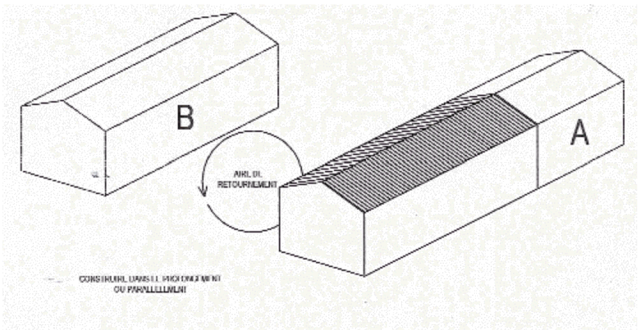
- La couverture des hangars doit s'apparenter aux toitures en tuile autant dans l'ondulation que dans la teinte

- La maçonnerie doit être enduite toutes faces extérieures d'une teinte discrète (blanc proscrit).

Principes élémentaires de composition



L'extension des bâtiments agricoles

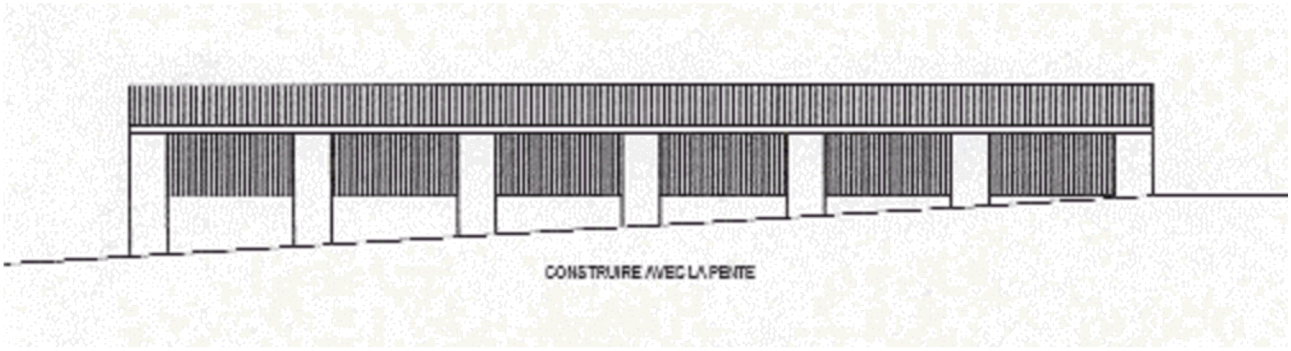


L'adjonction des bâtiments agricoles doit se faire longitudinalement dans la continuité des volumes existants (A).

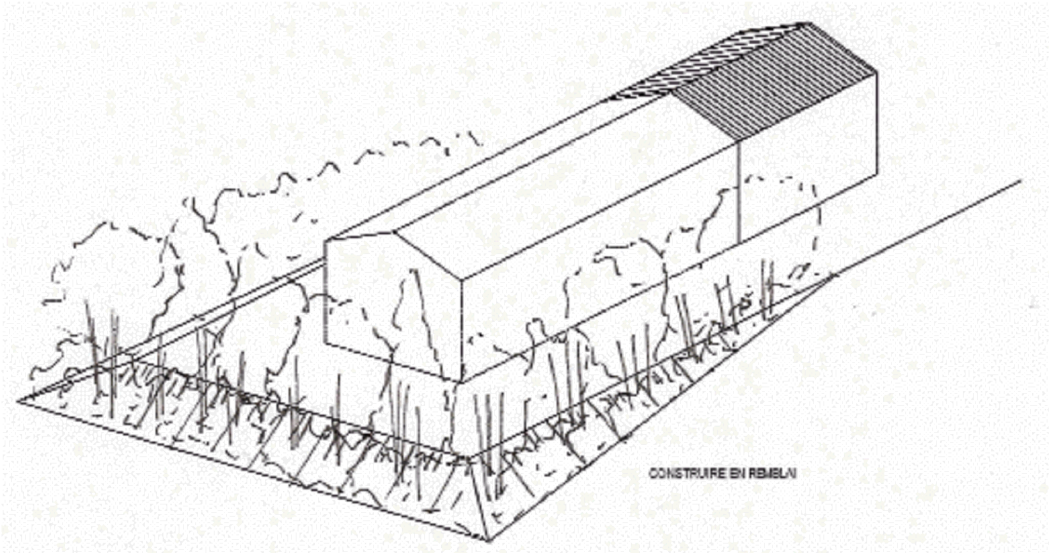
Toutefois, si l'existant se termine par un appentis, l'extension ne peut plus se faire dans la continuité (à moins que le faîtage de la nouvelle construction soit plus bas que l'égout de l'appentis). Il convient alors d'implanter le nouvel hangar parallèlement à l'existant à une distance suffisante pour constituer une cour de retournement (B).

L'implantation des bâtiments agricoles

Il sera toujours recommandé de construire avec la pente et de tirer parti de la déclivité pour créer un niveau inférieur partiel.



Si, pour des raisons techniques d'ordre agricole, le terrasement de niveau s'impose avec une construction en remblai, le talus sera planté d'une haie bocagère d'essences locales.





Ce bâtiment d'élevage ne fait aucune preuve d'intégration. Un projet global aurait préconisé un bâtiment plus haut permettant d'intégrer les silos à grains dans son volume et de créer un niveau de grenier pour le fourrage au dessus des animaux - St Amans.



Les bâtiments agricoles se succèdent sans accroche les uns par rapport aux autres et banalisent le hameau. Avignonet Lauragais



Le nouvel hangar bien que dans le prolongement de l'existant est déconnecté de la ferme : l'appentis crée une rupture. Des piliers massifs pour trouver une verticalité et une toiture plus foncée redonneraient une assise à l'extension - Caraman.

La méthode pour construire un bâtiment agricole

- Définition des besoins
- Consultation du Plan Local d'Urbanisme et des prescriptions spécifiques à la région (CAUE, DDA).
- Analyse du site et de l'implantation du bâtiment
- Analyse des constructions existantes proches et éloignées
- Etude de l'impact paysager
- Etude de la cohérence des façades dans le cas de constructions mitoyennes (volumétrie, couleurs)
- Dépôt d'un permis de construire

Formalités administratives:

Toute construction supérieure à 20 m² de SHOB est soumise à une autorisation de permis de construire.

Le recours à un architecte est exigé pour toute construction à usage agricole dont la surface ou le cumul de surface avec celle existante égale ou dépasse 800 m² de SHOB.

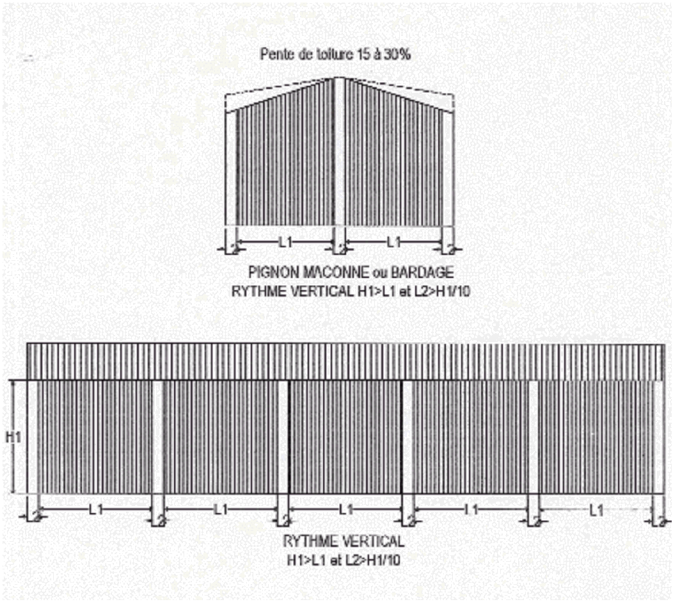
Aide particulière

Se renseigner auprès de la Chambre d'Agriculture qui subventionne une partie de la construction lorsqu'elle est en bois.

LES EQUIPEMENTS ARTISANAUX, COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS

Parallélépipèdes plus ou moins allongés, ces équipements figurent désormais et inévitablement à l'entrée des villes. Ils attestent bien souvent d'une grande pauvreté architecturale.

Principes élémentaires de composition



Les règles élémentaires suivantes permettent de redonner une volumétrie lauragaise aux bâtiments à vocation artisanale :
- Toiture à 2 pentes visibles s'apparentant aux tuiles par l'ondulation et la teinte
- Soin particulier des acrotères et descente d'eau
- Recoupe verticale de la linéarité du bâtiment
- Intégration des excroissances techniques
- Couleur des façades en référence aux teintes du bati environnant (teintes claires exclues).

Pour les équipements commerciaux et industriels plus difficiles à estimer en surface, les même règles sont à appliquer dans la mesure du possible. Dans un but d'enrayer la banalisation, il convient de limiter l'effet "boite"et de proscrire les couleurs de bardage claires autant en couverture qu'en façade.
On constate que les tons foncés et chauds (brique, ocre rouge) s'accordent davantage au paysage lauragais.



Teinte rouge pour ce bâtiment très linéaire qui s'accroche bien au paysage - La Capelle près de St Papoul.



Teinté d'une couleur locale (ci-dessus la brique), accompagné d'essences régionales (cyprès et pin pignon) et doté d'abords généreusement traités, cet équipement industriel est capable de s'intègrer au territoire dans lequel il s'inscrit - Villefranche de Lauragais.

LES MAISONS DE VILLE

Les modes constructifs de la maison de bourg ne diffèrent guère de ceux de la maison individuelle dans la mesure où ils font appel au même savoir faire local.

Sa spécificité est qu'elle s'inscrit entre deux entités baties existantes et s'implante à l'alignement de la rue.

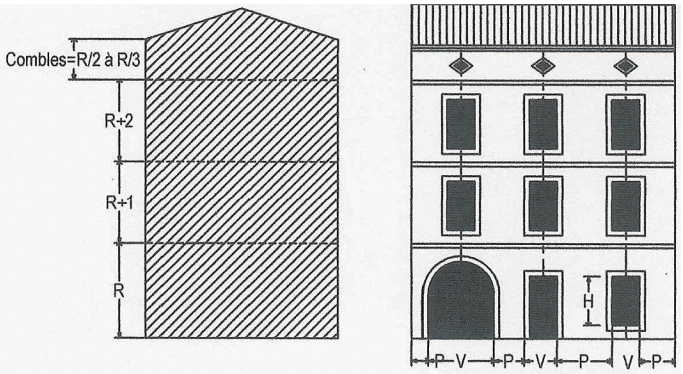
Sa volumétrie est compacte, sans saillie ni retrait et ses proportions sont verticales, tout au moins carrées.

Elle est ordonnancée horizontalement du rez-de-chaussée au grenier et verticalement par les percements en travées.

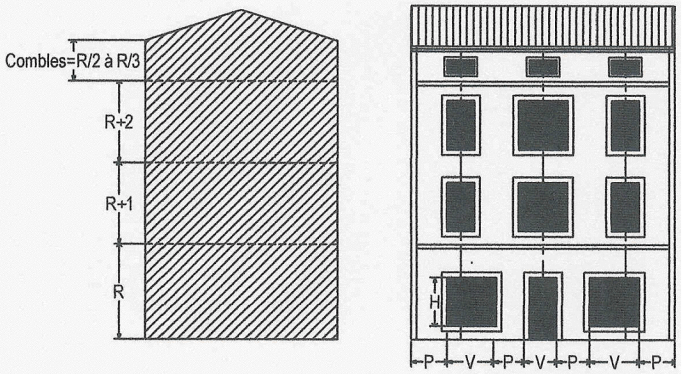
Les balcons en saillie n'existent pas mais les garde-corps en serrurerie permettent des ouvertures plus généreuses.

Elle peut récèler à l'arrière un jardinet à un niveau différent de la rue, marque de l'adaptation de la construction au terrain existant.

Principes élémentaires de composition



MAISON DE BOURG
R+2+combles
P>V/2 et H>L



Variante MAISON DE BOURG
R+2+combles
P>V/2 et H>=L



Diversité et continuité architecturale de ces maisons de bourg - Ayguesvives



Maison de bourg récente - Villefranche de Lauragais
Malgré une implantation urbaine juste, la façade ci-dessus pourrait se retrouver dans d'autres régions. Elle parle "du pays" uniquement par l'introduction de la brique locale avec une mise en oeuvre contemporaine.Elle réfute le contexte bâti environnant.

Les nouvelles constructions de maison de bourg sont rares dans la mesure où la ville est déjà construite.
Lorsque l'occasion se présente, "la dent creuse", d'autant plus lorsqu'elle est étroite, peut faire l'objet d'une expérimentation architecturale : techniques et matériaux innovants.

Dans ce cas précis, les constructions contemporaines affichent un désintérêt pour les éléments fondateurs de l'architecture lauragaise. Les percements sont bien souvent plus généreux que ne le voulait la tradition (on perd la prédominance des pleins sur les vides) et des loggias apparaissent.

Une analyse plus fine des maisons mitoyennes permettrait de concilier régionalisme et modernité.



Ensemble de maison de ville rénovées avec justesse et parcimonie.

LES EXTENSIONS

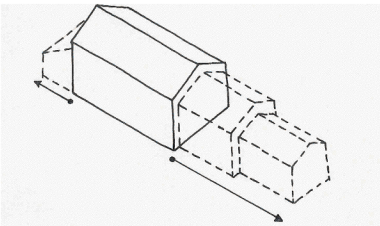
La maison lauragaise est par excellence une maison évolutive. Sa volumétrie simple se prête à de multiples adjonctions. Le recours à l'extension, en fonction de l'évolution des usages, constitue une des principales préoccupations des nouveaux acquéreurs :

L'extension longitudinale : la tradition

A utiliser en toute logique et conformité avec deux manières traditionnelles de faire :

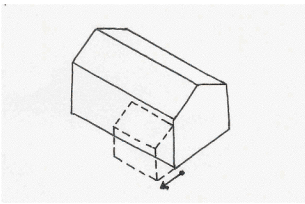
- prolongation des faîtages selon l'axe de toiture principal, à l'identique ou par volumes décroissants

. réalisation de toiture en appentis du volume existant



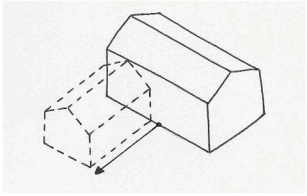
L'extension transversale :

Pour une extension modeste de l'habitation, le plus souvent réalisé en appentis. Le plan de toiture peut être décroché de celui du bâtiment principal ou assurer sa prolongation.



L'extension perpendiculaire :

Elle n'appartient pas à la tradition lauragaise et suppose l'adjonction de surfaces et volumes relativement importants pour respecter l'équilibre général.





Extension d'une maison d'éclusier à Ayguesvives



Réhabilitation d'une grange à Baziège



Création d'un équipement à Montgiscard

LES TRANSFORMATIONS D'USAGE



Aménagement des deux niveaux d'une ferme. La composition originale n'a pas été touchée. Attention cependant à la peinture blanche qui donne beaucoup d'importance aux volets, menuiseries et remplissage des baies - Césalles.



Fermeture vitrée d'un hangar :
légèreté et respect du volume d'origine - Revel

La conversion des fermes lauragaises en habitations est déjà amorcée. Si cet engouement pour la restauration offre des résultats plutôt satisfaisants, la vigilance ne doit pas être relâchée.

Formalités administratives:

Toute adjonction de surface supérieure à 20 m² est soumise à une autorisation de permis de construire.

Le recours à un architecte est exigé pour tout projet d'extension dont la surface ou le cumul de surface avec celle existante égale ou dépasse 170 m² de SHON.

Tous travaux de rénovation, qu'il s'agisse:
. d'un ravalement de façade
. de réfection d'un toit
. de modification ou création d'ouverture
. de peinture des volets
. de création de bassin et piscine
est soumis à une autorisation de travaux à déposer en mairie.

Tou travaux de clôture, qu'il s'agisse:
. d'un portail
. d'un mur
. d'une grille
est soumis à une autorisation de clôture à déposer en mairie.



Aménagement du niveau bas d'une ferme. La composition originale n'a pas été touchée. Là aussi la peinture blanche attire l'oei,. le bleu de la piscine hors sol également - Villefranche de Lauragais.

LE CHOIX DES MATÉRIAUX ET DES COULEURS

Le décor de la maison lauragaise est limité et correspond le plus souvent à la mise en valeur d'un élément utilitaire par un dessin ou un profil particulier (corniche, cheminée, encadrement de baie, appui de fenêtre, bandeau) en brique ou pierre.
La suppression des enduits de façade pour mettre à nu les pierres est une pratique courante dans la réhabilitation. Pourtant l'enduit est une protection des murs . Il est desormais important de dissuader les propriétaires de recourir au "décroutage" et de promouvoir les enduits à la chaux, finition talochée.
Le choix des couleurs reste délicat. Une manière d'aborder le thème est de privilégier le caractère et l'authenticité de la construction concernée avant toute considération de goût personnel. Aucune teinte n'est à proscrire, hormis les couleurs vives.



Verdun - mise en valeur de la pierre



Caraman - teintes variées

Teintes préconisées pour les volets :
- tons foncés : marron, vert, bordeau, gris
- tons clairs : blanc cassé et gris (réservés à l'architecture noble), beige, vert, bleu

Teintes préconisées pour les façades :
Imposer un enduit à la chaux finition talochée dans les secteurs historiques et limitrophes.
- brique ou pierre naturelle
- gris clair, ocre jaune pâle

A évite :
- le blanc et les teintes claires
- toutes les teintes saturées ou franches : rouge, orange, jaune, vert, violet, bleu...



Tendance à l'harmonie de nuances vives, chaudes et froides - Ayguesvives



Caraman - mise en valeur de la brique







LES DÉTAILS ARCHITECTURAUX

Les détails de mise en oeuvre et le choix des matériaux font l'identité de l'architecture lauragaise. De plus en plus oubliés au profit d'une construction banalisée, ils sont à réintroduire pour préserver une spécificité. Ils doivent cependant faire l'objet d'une attention particulière afin d'éviter les mauvaises proportions, les plaquages artificiels et les pastiches maladroits.

Ils concernent :

- **la réalisation des murs** : appareillage de pierre, de brique, structure à colombage et terre crue.
- **la couverture** en tuile canal de teinte claire et de pente faible (15 à 30%)
- **les cheminées** de section carrée, constituées de brique ou maçonnées et surmontées de briques plates formant un triangle
- **le raccordement façade / toiture** par une génoise, corniche, voligeage ou corbeaux
- **les portails** : linteau droit ou arcade de plein cintre voire en anse de panier
- **les encadrement de baie** : brique, pierre, bois ou ciment
- **les appuis de fenêtre** : pierre, brique ou maçonnerie
- **les chaînages d'angle :** pierre ou brique
- **les bandeaux :** terre cuite ou pierre
- **les éléments moulurés** : macarons de terre cuite, sculptures
- **les décors peints** : encadrement de baies, chaînage et bandeau au badigeon de chaux
- **les enduits** : chaux grasse et sable
- **les volets** : pleins à lames verticales (sans écharpe)



LA HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE

La Haute Qualité Environnementale ou HQE est la dénomination de l'approche de l'architecture écologique française promue par les membres de l'association HQE. Elle est avant tout une démarche de gestion de projet. Elle vise à limiter les impacts d'une opération de construction ou de réhabilitation sur l'environnement tout en assurant à l'intérieur du bâtiment des conditions de vie saines et confortables.

Un bâtiment conçu, réalisé et géré selon une démarche de haute qualité environnementale présente donc toutes les qualités habituelles d'architecture mais en plus, ses impacts sur l'environnement sont durablement minimisés. Le choix des matériaux, la gestion et la maintenance du bâtiment, éventuellement sa déconstruction, y contribuent.

Tout n'est pas possible en même temps et une des phases importantes de la démarche HQE est celle de la hiérarchisation des exigences environnementales.

Elles sont divisées en 4 familles : l'écoconstruction, l'écogestion, le confort et la santé.

Le maître d'ouvrage choisira dans la liste ci-contre les 3 ou 4 objectifs qui lui semblent les plus importants et sur lesquels les efforts seront concentrés.
De même 4 ou 5 autres objectifs seront retenus pour être approfondis. Les autres exigences se doivent d'être correctement traitées.
Ces choix se font en fonction du terrain, de la destination du bâtiment et de toutes les caractéristiques propres au projet.

Pour monter une opération HQE
S'adresser au Ministère de l'écologie et prendre contact avec une association HQE (site www.assohqe.org en cours de réalisation 12/03) regroupant les organismes professionnels du bâtiment pour le développement HQE.

L'écoconstruction
- Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat (concertation entre les acteurs...)
- Choix intégré des procédés et produits de construction (composants des produits, recyclage...)
- Chantier à faible nuisance (gestion du trafic...)

L'écogestion
- Gestion de l'énergie (renouvelable, isolation...)
- Gestion de l'eau (recyclage, infiltration...)
- Gestion des déchets d'activités (tri sélectif...)
- Entretien et maintenance (économie)

Le confort
- Confort hygrothermique
- Confort acoustique
- Confort visuel
- Confort olfactif

La santé
- Conditions sanitaires
- Qualité de l'air
- Qualité de l'eau

La démarche HQE est une affaire de bon sens. L'architecture écologique reprend les "règles de l'art" de l'architecture ancienne parfois oubliées . Par exemple en tirant profit des conditions locales et en faisant simple afin de garantir une bonne durabilité (exposer sa maison au sud mais protéger la façade contre la surchauffe avec une treille ou des arbres caduques et non une climatisation!).
La démarche HQE concerne également la réhabilitation.
Il s'agit donc de construire ou de remettre en état en s'adaptant aux conditions locales, en termes :
- de climat
- de ressources avec les énergies renouvelables à disposition (solaire, éolien, biomasse, géothermie...)
-de savoir faire en privilégiant les filières locales de construction.

Il s'agit maintenant de réapprendre à faire simple pour s'inscrire dans un développement durable.